Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL6-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20241212DEL6

FINANCES
Admissions en non valeur et créances éteintes 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL6-DE

Mesdames, Messieurs,

Le comptable de la Ville nous a communiqué une liste de créances irrécouvrables que nous devons prendre en compte dans notre comptabilité. Cette année, le montant de ces titres se monte à 20 299,12 € décomposé comme suit :

D'une part, 19 057,05 € de créances à admettre en non-valeur (liste des titres en annexe) et relevant des exercices suivants :

EXERCICE	MONTANT
2019	125,30
2020	352,10
2021	2 099,65
2023	16 480,00
TOTAL	**19 057,05 €**

Il convient de rappeler que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur des créances, mais ne fait que traduire dans nos comptes le fait que ces créances, constatées en recettes, ne devraient jamais être effectivement honorées.

D'autre part, 1 242,07 € de créances éteintes (liste des titres en annexe) et relevant des exercices suivants :

EXERCICE	MONTANT
2020	97,77
2021	187,60
2022	587,43
2023	369,27
TOTAL	**1 242,07 €**

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible. Les cas les plus courants sont l'effacement de dettes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou une clôture pour insuffisance d'actifs dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tableau ci-annexé,

- **ADMETTRE** en non-valeur la somme de 19 057,05 €, un mandat sera émis sur la nature 6541,

- **ADMETTRE** en créances éteintes la somme de 1 242,07 €, un mandat sera émis sur la nature 6542.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL6-DE

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 16/12/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD